

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro : 747/2026/FVE
Conseil d'Administration du 6 février 2026

Sujet : Mon apprentissage en 180 secondes

Vote des Prix alloués aux lauréats du concours :

- -1^{er} prix : 1000€
- -2^{ème} prix : 500€
- -3^{ème} prix : 250€
- -prix coup de cœur public : 250€

Vote du règlement du concours : cf Annexe 1
Droit à l'image : Cf. Annexe 2

Membres en exercice : 36

Nombre de présents ou représentés : 27

Abstention (s) : 0

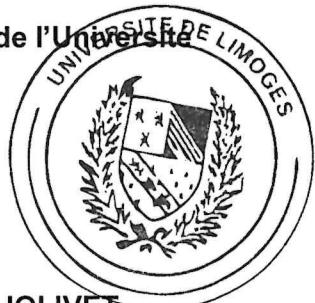
Suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Fait à Limoges, le 06 février 2026

Le Président de l'Université



Vincent JOLIVET

Publié au recueil des actes administratifs du mois de février 2026.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 10 février 2026.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges

Annexe 1 : Règlement :

- Mon Apprentissage en 180 secondes –

1^{ère} Édition Université de Limoges

L'Université de Limoges, à travers son service DFCA (Direction de la Formation Continue et de l'Apprentissage) et le Pôle Formation, organise la première édition du concours « **Mon Apprentissage en 180 secondes** ».

Ce challenge, déjà déployé dans d'autres régions, propose aux apprentis de mettre en valeur leur parcours, leur métier et leur passion, **en 180 secondes** devant un jury composé de professionnels et face à un public.

Pourquoi participer ?

Pour les apprentis :

C'est l'occasion de mettre en avant son parcours en apprentissage et son expérience professionnelle tout en développant ses compétences en communication lors d'une prise de parole en public. Les jeunes sélectionnés pourront créer des liens avec d'autres apprentis, des professionnels et des recruteurs. Enfin, des prix (pouvant aller jusqu'à 1000 euros) viendront récompenser les meilleures prestations.

Pour les entreprises et partenaires :

Les entreprises pourront valoriser leur engagement en faveur de la formation et de l'insertion des jeunes en mettant en lumière le rôle essentiel des maîtres d'apprentissage tout en promouvant leurs métiers et leurs filières d'excellence. Le concours permettra également de renforcer son attractivité et de détecter des futurs talents.

Pour les équipes pédagogiques :

Cette initiative offrira une visibilité médiatique positive, renforçant la reconnaissance et la réputation de la composante ou de la formation. Elle constituera également une opportunité d'établir des partenariats durables avec les entreprises, tout en mettant en valeur le système d'apprentissage universitaire et de l'enseignement supérieur de manière innovante, et en promouvant la diversité des expériences universitaires.

Critères d'admissibilité :

Pour prendre part au concours « **Mon apprentissage en 180 secondes** », les participants doivent satisfaire aux conditions d'admissibilité suivantes :

- Être inscrit en formation en 2025-26, à l'Université de Limoges, **sous statut d'apprenti**,
- Avoir obtenu l'accord de son responsable de formation et son maître d'apprentissage,

- S'exprimer en français,
- Être disponible pour les **sessions de coaching** et pour la **finale**.

Modalités d'inscription :

Déclaration de candidature : du 6 février 2026 au 6 mars 2026 minuit.

Pour cela chaque apprenti devra :

1- remplir le formulaire de candidature disponible en ligne sur le site du cfasup (<https://www.unilim.fr/cfasup/2026/01/16/mon-apprentissage-en-180-s/>)

2- déposer une vidéo de présentation de 3 minutes maximum à l'adresse (<https://mediaserver.unilim.fr/channels/#mon-alternance-180s>)

Cette vidéo doit comprendre :

- Une présentation personnelle
- Une présentation de l'entreprise
- Une présentation du projet professionnel
- Une présentation des missions au sein de l'entreprise
- Les atouts de l'alternance tels qu'identifiés par le candidat
- Motivations pour le concours

Sélection :

Sur la base de la vidéo proposée, 10 candidats seront sélectionnés par le jury présent à la finale composé de trois professionnels et de deux académiques ainsi que les Doyens et Directeurs des différentes composantes de l'Université de Limoges liés à l'apprentissage.

Les critères seront basés sur la clarté du discours et l'aisance orale, la capacité à situer son parcours et son statut d'alternant, la capacité à valoriser l'activité et les enjeux de l'entreprise, la compréhension des missions confiées, les bénéfices de l'alternance, l'engagement et la sincérité.

En synthèse :

- Authenticité
- Capacité de synthèse
- Qualité de l'expression
- Impact du message

La liste des candidats retenus sera publiée fin mars 2026.

Prestation

Les apprentis devront présenter leur expérience de l'apprentissage, en 180 secondes devant un jury composé de trois professionnels et de deux académiques. L'événement aura lieu le 5 juin 2026, site des Jacobins, 88 rue du Pont Saint Martial à Limoges.

Les candidats sélectionnés bénéficieront d'un **accompagnement personnalisé** (coaching en éloquence, gestion du stress, structuration du discours).

Les candidats sélectionnés seront évalués sur la base de :

- **Leur talent d'orateur** (clarté, rythme, aisance, présence sur scène, gestuelle, interaction avec le public). (5 points),
- **Leur capacité à vulgariser et à structurer le discours** (structure de l'exposé et enchaînement des idées, équilibre des parties, missions clairement exposées) (5 points),
- **Leur engagement personnel** (passion, caractère humain, raconte son expérience personnelle, ses succès, ses échecs) (5points),
- **L'originalité** de leur présentation (curiosité de l'auditoire, pertinence, langage accessible) (5points),
- **Le respect strict du temps imparti** (180 secondes) (2 points).

Engagements des participants (page web/règlement)

Chaque participant :

- **S'engage à respecter** l'interdiction de tout contenu **raciste, diffamatoire, injurieux, contraire à la loi ou portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle.**
- **Garantit l'originalité** de sa présentation.
- **Certifie être titulaire des droits d'auteur sur les contenus utilisés** ou avoir obtenu les autorisations nécessaires.

L'Université de Limoges est chargée d'assumer les questions de droits à l'image : chaque participant doit signer une cession de droits à l'image afin que les photos, vidéos et webdiffusion de l'évènement puissent être exploitées sur tous les canaux de communications possibles (sites Internet et médias sociaux, presse, etc.)

Contact et informations :

Pour toute question sur le concours ou sur la procédure d'inscription :

cfasup@unilim.fr

Annexe 2 : Droit à l'image

AUTORISATION POUR DROIT A L'IMAGE/ CESSION DE DROIT A L'IMAGE

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre de l'enregistrement, la captation, l'exploitation et l'utilisation de l'image des apprentis (photographie, voix) quel que soit le procédé envisagé. Elle est formulée dans le cadre du projet spécifié ci-dessous et les objectifs ont été préalablement expliqués aux apprentis et leurs responsables légaux si mineurs.

Vu le Code Civil (article 9), la Déclaration universelle des droits de l'homme (article 12), la Convention européenne des droits de l'homme (article 8) et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (article 7)

Vu le règlement général européen N°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (RGPD) et à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée le 29 juin 2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

1- Finalités envisagées

Communication sur la promotion de l'alternance à l'Université de Limoges

2- Désignation du projet audio-visuel *

Projet : « Mon Apprentissage en 180s » comprenant :

- La vidéo de présentation des candidats retenus pour la finale
- L'enregistrement des prestations lors de la finale du concours qui aura lieu le 5 juin 2026 – Campus des Jacobins – 88 rue du Pont Saint Martial – 87015 LIMOGES

La présente autorisation est consentie à titre gratuit. Le producteur de l'œuvre audiovisuelle créée ou le bénéficiaire de l'enregistrement exercera l'intégralité des droits d'exploitation attachés à cette œuvre/cet enregistrement. L'œuvre/l'enregistrement demeurera sa propriété exclusive. Le producteur/le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de céder les présentes autorisations à un tiers.

3- Autorisation (apprenti majeur)

NOM :

Prénom :

autorise le Président de l'Université de Limoges ou son représentant à me filmer ou me photographier (textes, sons, images) en vue d'une reproduction sur tout type de supports dans la but d'une conservation diffusion et/ou représentation par télédiffusion en direct ou en différé sur tout ou partie des différents supports de communication externe ou interne de l'Université de Limoges, actuellement disponibles ou à venir et dont la liste figure ci-dessous :

- Supports papiers, informatiques, pédagogiques et numériques
- Présence lors d'évènements
- Publicité ayant pour objet la promotion de L'Université de Limoges

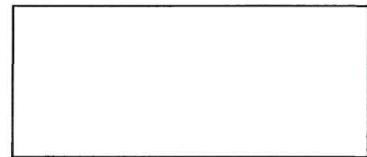
Ces supports auront une diffusion non commerciale auprès de nos publics cibles (partenaires, étudiants, enseignants,)

Cette autorisation est valable pour une durée de 10 ans à des fins exclusivement d'information, de formation d'enseignement et de recherche, à compter de la première diffusion de mon image. Concernant les réseaux sociaux (type Facebook, Twitter, Youtube), je comprends que l'Université de Limoges n'aura pas l'obligation de supprimer les photographies et les films sur lesquels j'apparais dans les fils d'actualités diffusées antérieurement au terme de la présente autorisation.

Cette exploitation ne devra pas porter atteinte à la vie privée ou à la réputation ou à toute autre utilisation préjudiciable.

A, le

Signature



4- Autorisation parentale si mineur

Je (Nous) soussigné(e)(s) : [Nom – Prénom]

Demeurant : [adresse]

Et [Nom – Prénom]

Demeurant : [adresses à préciser si différentes]

Agissant en qualité de représentant(s) légal(aux) de : [Nom – Prénom de l'apprenti]

Je reconnais être entièrement investi de mes droits civils à son égard. Je reconnais expressément que le mineur que je représente n'est lié par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de son image et/ou de sa voix, voire de son nom et autorise(ons) la captation de l'image / de la voix de l'enfant et l'utilisation qui en sera faite par l'Université de Limoges

Fait à

Le

Signature (s) :



Les données personnelles collectées sont utilisées par l'Université de Limoges aux fins de permettre la gestion administrative du concours Mon apprentissage en 180s. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, les faire rectifier ou les faire effacer. Vous disposez également d'un droit d'opposition, de limitation du traitement de vos données ainsi que du droit à la portabilité. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données par voie électronique : dpd@unilim.fr ou par courrier postal à l'adresse de l'université de Limoges.